

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

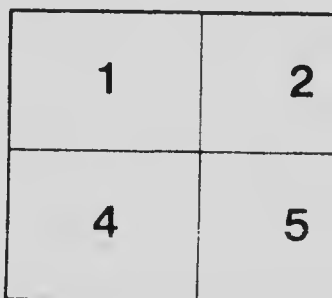
Thomas Fisher Rare Book Library,
University of Toronto Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Thomas Fisher Rare Book Library,
University of Toronto Library

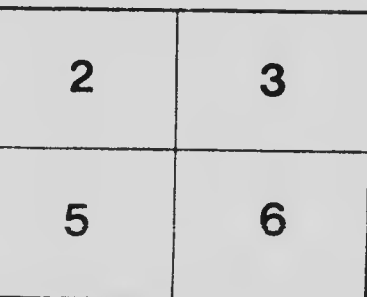
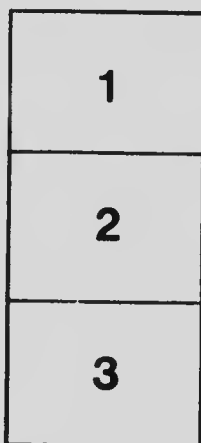
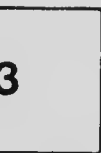
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.

Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14.3

16

18

20

22.5

25

28

32

36

40

45



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

S.C.
53

« Campagne libérale
(a collection of pamphlets)

(1)

Qu'est-ce que La Réciprocité ?

Son Histoire—Ses Avantages.

166260
18-10-21

RÉCIPROCITÉ

La Réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis est établie par une Convention Douanière signée le 27 janvier dernier entre les hon. Fielding et Paterson représentant le gouvernement du Canada et l'hon. Knox représentant le gouvernement des Etats-Unis.

En vertu de cette convention, les produits naturels du Canada provenant de nos fermes, de nos serres, de nos pêches, de nos forêts et de nos mines pourront entrer aux Etats-Unis sans y payer de droits de douane, et RÉCIPROQUEMENT, les consommateurs canadiens pourront acheter aux Etats-Unis et faire entrer en Canada sans payer de droits les articles de consommation ou produits de la ferme et du jardinage dont ils ont besoin.

Sur un certain nombre d'articles, les droits de douane ont été ÉGALISÉS et mis au même taux dans les tarifs des deux pays, c'est-à-dire qu'ils auront à acquitter RÉCIPROQUEMENT les mêmes droits.

Cette convention établit donc entre le Canada et les Etats-Unis LE LIBRE ÉCHANGE des produits naturels de consommation, et L'ÉGALITÉ DE TARIF des produits naturels nécessitant encore un certain montant de protection.

Au cultivateur, elle permet de vendre librement ses produits sur le marché où il trouvera LE PRIX LE PLUS ÉLEVÉ.

Au consommateur elle permet d'acheter librement les articles de consommation sur le marché où il trouvera LE PRIX LE PLUS BAS.

C'est le système idéal que le peuple canadien a toujours réclamé.

En 1854, un traité de réciprocité fut conclu avec les Etats-Unis. Ce fut l'âge d'or du Canada et de la province de Québec en particulier. En douze ans la Réciprocité avait TRIPLÉ les exportations agricoles du Canada aux Etats-Unis.

Ce fut un deuil général quand, en 1866, les Etats-Unis refusèrent de renouveler le traité; ce refus était basé sur deux raisons:

Les Etats-Unis prétendaient que tous les avantages avaient été pour le Canada.

Les Etats-Unis se vengeaient de l'attitude de la Grande Bretagne qui dans la guerre de Sécession avait favorisé le Sud.

En somme, comme trop souvent, LE CANADA PAYAIT POUR LES ERREURS DE L'ANGLETERRE.

Et c'est encore PAR AMOUR DE L'ANGLETERRE que les Tories—et même M. Monk à Trois-Rivières—demandent à nos cultivateurs de se priver des avantages du commerce avec les Etats-Unis.

Le temps devrait pourtant être venu pour les Canadiens, **DE SONGER A EUX-MEMES.**

A partir de 1866, le Canada a toujours essayé de refaire avec les Etats-Unis un traité de réciprocité.

Les conservateurs ont tenté tant et plus ; ils ont longtemps tendu devant les Américains l'appât de l'**OFFRE PERMANENTE** ; ils ont essayé des négociations en 1891, mais ils ont toujours manqué leur coup.

Les libéraux ont également fait de nombreuses tentatives. La plateforme de 1893 qui a élevé Sir W. Laurier au pouvoir comportait en première ligne la Réciprocité, et la première démarche du Cabinet fut de négocier avec les Etats-Unis un arrangement de Réciprocité. En 1898 une Commission Internationale est allée à Washington à cette fin. Elle n'a pas réussi. Les Américains se faisaient encore tirer l'oreille. Alors Sir W. Laurier, en fin diplomate, a affecté de renoncer au projet et a même déclaré qu'il l'abandonnait. Les Américains se sont ravisés et c'est eux qui ont demandé à voir le Canada pour parler. **ILS ONT PRIS L'INITIATIVE D'ENVOYER DES NÉGOCIATEURS A OTTAWA** et l'affaire a été terminée, **A LA DEMANDE** des Etats-Unis.

Le résultat a été qu'une convention douanière est **AUJOURD'HUI SIGNÉE** créant la réciprocité de tarif entre les deux pays.

Nous donnerons plus loin les détails de cette convention.

Pour entrer en vigueur entre les deux pays, la réciprocité doit être **RATIFIÉE PAR LEUR PARLEMENT RESPECTIF.**

Les Etats-Unis ont pris les devants et le Sénat Américain, le 22 juillet dernier a, par un vote de 53 à 27, ratifié la convention.

Bien plus, le Trésor Américain a déjà pris des dispositions et donné ses ordres afin que tout soit prêt pour abaisser les barrières aussitôt que le Canada, aura, pour sa part ratifié l'arrangement.

Actuellement les Etats-Unis attendent donc **LE BON VOULOIR** du **CANADA.**

Au Canada les choses se sont passées autrement. Aussitôt que la Convention eut été signée et annoncée ce fut d'abord **UN IMMENSE CRI DE SATISFACTION.** Bleus comme Rouges étaient émerveillés que le Canada eût pu obtenir des Etats-Unis **SI ÉGOISTES** et si **SERRÉS** des avantages aussi éclatants que ceux que concède la convention.

Mais bientôt les politiciens tories—qui s'inquiètent peu des cultivateurs—ont vu dans la réciprocité **MATIERE A CHICANE ÉLECTORALE** ; les meuniers et les compagnies de transport qui tiennent les producteurs sous leur pouce ont pensé qu'ils leur échapperaient aussitôt qu'ils seraient libres de vendre leurs produits où bon leur semblerait.

Comme ces deux combinaisons disposent de beaucoup d'argent, elles ont vu enrégimenté les conservateurs besogneux et ceux-ci se sont livrés en parlement à une lutte indécente pour empêcher la ratification de la convention. Sans oser se heurter de front au désir des cultivateurs qui demandent la liberté de commercer à leur gré, ils ont eu recours aux expédients les plus méprisables, comme l'obstruction et la discussion oisive, pour entraver les affaires de la Chambre et **EMPÊCHER les REPRÉSENTANTS DU PEUPLE DE SE PRONONCER PAR UN VOTE SUR CETTE QUESTION VITALE.**

Ils n'ignoraient pas que l'immense majorité des députés fidèles à leur mandat **EUT VOTÉ EN FAVEUR DE LA RÉCIPROCITÉ.**

Pour retarder les affaires, ils ont bloqué le vote des crédits et fait perdre tout l'été actuel en privant le gouvernement de l'argent nécessaire pour l'exécution des travaux publics requis par les divers comtés.

Sir Wilfrid Laurier ne voulant pas que le public souffre des machinations de ces politiciens égoïstes a décidé de demander au peuple de **RATIFIER LUI-MÊME LA RÉCIPROCITÉ** et d'imposer le respect de sa décision aux filibustiers parlementaires.

La Chambre a donc été dissoute et **LES ÉLECTEURS SONT CONVOQUÉS AUX POLLS POUR LE 21 SEPTEMBRE PROCHAIN.**

Le moment est solennel et il ne faut pas perdre de vue la situation.

Les électeurs sont appelés à dire s'ils veulent de la réciprocité avec les États-Unis ; s'ils veulent avoir le droit de vendre leurs produits aux Américains sans payer de droits et d'acheter ce qu'ils veulent aux États-Unis, sans acquitter de droits de douane.

UN VOTE POUR LAURIER EST UN VOTE POUR LA RÉCIPROCITÉ.

Tout est prêt.

La convention est signée.

La convention est ratifiée par les États-Unis.

Pour abattre la barrière, il ne faut plus que la ratification du Canada.

Aussitôt que Sir W. Laurier sera revenu au pouvoir, la ratification sera votée et **LA RÉCIPROCITÉ ENTRERA EN VIGUEUR.**

Les douaniers américains auront l'ordre de **LAISSER PASSER GRATUITEMENT** les produits naturels canadiens.

Le devoir est tout simple :

SI VOUS VOULEZ LA RÉCIPROCITÉ, VOTEZ POUR UN CANDIDAT DE SIR W. LAURIER!

LA CONVENTION

Quels avantages procure au peuple Canadien la convention de Réciprocité?

La Réciprocité c'est l'immense marché américain ouvert librement à la production agricole canadienne.

C'est la suppression de l'embargo des douanes entre les deux pays.

C'est le Canada libre d'approvisionner tout ce qu'il pourra du marché de 90 MILLIONS de consommateurs qui se trouve au sud de nous et dont nous sépare une barrière imaginaire.

Voyons un peu quels sont les articles compris dans la liste adoptée et **CONTRE LA VENTE DES QUELS AUX ETATS-UNIS IL N'Y AURA PLUS DE BARRIERE.**

POUR LE CULTIVATEUR CANADIEN

Bêtes à cornes	Chevaux	Mulets	Porcs	Moutons
Agneaux	Volaille	Blé	Seigle	Avoine
Orge	Fèves	Pommes de terre	Maïs	Oignons
Pommes	Poires	Pêches	Raisins	Beurre
Fromage	Lait	Crème	Oeufs	Paille
Foin				

POUR LE PECHEUR CANADIEN

Maquereau Hareng Flétan Saumon Huîtres Homard.

POUR LE COMMERÇANT DE BOIS

Bois de construction équarri ou scié—Planches et madriers sciés
Traverses de chemin de fer et poteaux—Douves.

POUR LE MINEUR

Feldspath—Mica—Amiante—Sel—Talc.

POUR LE CONSOMMATEUR CANADIEN

Les droits sont réduits par la convention sur une foule d'articles de première utilité, importés des Etats-Unis, tels que :

Viandes fraîches ou réfrigérées—Jambon et bacon—Bœuf et lard salé—Viandes de conserve—Graisse—Tomates et légumes—Farines de blé et d'avoine—Farines alimentaires—Son—Sémoles—Déchets de grain—Macaroni et vermicelle—Biscuits—Gaufres et gâteaux—Conserves de fruits—Instruments agricoles—Coutellerie—Pierres de pavage—Horloges et montres—Canots et voitures automobiles.

Et c'est pour priver la population de ces avantages que les députés bleus ont bloqué le rouage parlementaire et **EMPECHÉ L'EXÉCUTION DES TRAVAUX publics** que réclame le développement du Canada.

Electeurs du Canada, votez pour les candidats de Sir W. Laurier et vous aurez aussitôt la Réciprocité dont les conservateurs veulent vous priver **AU BÉNÉFICE DES TRUSTS DE LA MEUNERIE ET DU TRANSPORT.**

DROITS SUPPRIMÉS

Voici quels sont actuellement les droits, au tarif minimum américain, qui doivent être prélevés à la frontière, sur les prix que reçoivent nos cultivateurs de la province de Québec.

La ratification de la convention de réciprocité leur permettrait de s'exempter de payer ces droits et augmenterait d'autant, par conséquent, le prix net qu'ils tireraient de leurs produits.

Articles	Droits.
Foin, la tonne (de 2240 livres)	\$4.00
Paille, la tonne (de 2240 livres)	1.00
Avoine, le minot	15c
Orge, le minot	30c
Pois, le minot	25c
Sarrasin, le minot	15c
Lait, le gallon	2c
Beurre, la livre	6c
Fromage, la livre	6c
Oeufs, la douzaine	5c
Pommes fraîches, le minot	25c
Volailles vivantes, la livre	3c
Volailles mortes, la livre	5c
Sucre et sirop d'érable, la livre	3c
Miel, le gallon	20c
Pommes de terre (patates) le minot	25c
Choux, la pièce	2c
Oignons, le minot	40c
Bêtes à cornes:	
Veaux et génisses, par tête	2.00
Autres — "ad valorem"	17½ p.c.
Porcs, sur pied, la tête	\$1.50
Chevaux valant moins de \$150, la tête	\$30.00
Chevaux valant plus "ad valorem"	25 p.c.
Agneaux de moins d'un an, la tête75c
Moutons, la tête	\$1.50
Laines en suint, la livre	11 à 12c
Laines lavées, la livre	22 à 24c
Laines dégraissées, la livre	33 à 36c

Il n'est pas besoin d'être un fort statisticien pour calculer que ces droits enlevés mettraient dans la poche des cultivateurs canadiens des millions chaque année dont les cultivateurs de la province de Québec sauront bien prendre leur bonne part.

BENEFICE.

En 1911 les produits canadiens ont payé \$4,849,933, près de CINQ MILLIONS de dollars pour entrer aux Etats-Unis.

Si la réciprocité eût été en force, les cultivateurs canadiens n'auraient pas eu à déboursier cet argent pour placer leurs produits sur le marché.

Ils eussent donc réalisé un bénéfice de CINQ MILLIONS. Si la réciprocité n'est pas mise en force cet automne, c'est CINQ AUTRES MILLIONS ENCORE QUE PERDONT NOS CULTIVATEURS. Votez pour Laurier et pour la réciprocité!

LES OBJECTIONS—REPONSES.

La convention douanière ne touche à aucun produit manufacturé—sauf les machines agricoles sur lesquelles les droits sont réduits de part et d'autre dans l'intérêt des cultivateurs.

A part cela, les produits manufacturés ne subissent aucune réduction de protection.

L'opposition des manufacturiers est donc INJUSTE et FACTIEUSE.

Les industries n'ont rien à craindre de la réciprocité.

Si les cultivateurs font plus d'argent, les industriels en profiteront.

La convention signée dit en toutes lettres que le Canada et les Etats-Unis restent absolument libres de faire à leur tarif les changements qu'ils désirent.

Le reproche d'abandon de l'indépendance tarifaire du Canada n'est pas fondé.

La convention peut être annulée à une année d'avance et toute tentative de coercition des Etats-Unis peut être arrêtée, net, par un avis de dénonciation de la convention.

C'est même un de ses merveilleux avantages qu'on peut faire l'essai de la réciprocité pour le temps qu'on voudra.

Si au bout de deux ou trois ans, les effets ne sont pas ce qu'on attendait, on peut revenir à l'ancien système.

Un avis suffit et les choses peuvent reprendre leur situation actuelle.

Il n'y a pas de traité rigide et strict: sur simple avis, le Canada reprend toute sa liberté et peut agir comme il lui plaît.

Les conservateurs se plaignent que la balance de notre commerce avec les Etats-Unis nous est adverse.

Nous importons d'eux plus que nous ne leur exportons.

La Réciprocité va changer cela et ils n'en veulent pas.

Avec la réciprocité et d'après les chiffres de 1910, le revenu de chaque pays subira les réductions suivantes:

Canada \$2,363,763; Etats-Unis \$1,236,988.

La réduction du revenu du Canada sera de \$2,086,267 moins que celle des Etats-Unis.

Le Canada, pour commercer avec les E.-U. n'abandonne pas son commerce intérieur, ni son commerce avec la Grande-Bretagne.

Le cultivateur aura maintenant **TROIS MARCHÉS** et pourra choisir le meilleur.

Votez pour la Réciprocité.

Mais, dit-on, si le Canada exporte aux Etats-Unis, ceux-ci pourront exporter librement au Canada.

Erreur, les Etats-Unis exportent de moins en moins.

En 1906, les Etats-Unis exportaient \$4,000,000 de beurre et importaient \$25,000.

En 1910, les Etats-Unis ont exporté \$500,000 de beurre et importé \$9,000,000.

L'exportation américaine a été **HUIT FOIS MOINDRE** et l'importation **TRENTE-SIX** fois plus grande.

Jugez un peu quand le Canada pourra exporter sans payer de droits.

En 1910, les cultivateurs de Québec ont payé \$320,000 de droits pour le foin qu'ils ont envoyé aux Etats-Unis.

Avec la réciprocité ils auraient économisé cet argent.

La récolte de foin est nulle cette année aux Etats-Unis. Songez à ce que la suppression des droits de \$4 la tonne mettra d'argent dans la poche des exportateurs de foin canadiens s'ils votent pour Laurier et ses candidats.

LA RECIPROCITE EN IMAGE.

“ Je suppose le cas suivant : dans les Cantons de l'Est et sur la ligne fictive qui sépare notre pays des Etats-Unis, un homme à 100 acres de terre du côté canadien et 100 acres du côté américain. Il récolte 100 minot d'orge sur chacun de ses 100 acres. Il porte sur le marché américain les 100 minots récoltés sur le territoire des Etats-Unis et il les vend à raison de \$1 le minot. Puis il porte sur le marché américain les 100 minots récoltés sur le territoire canadien et IL N'EN OBTIENT QUE 85 CENTS LE MINOT PARCE QU'IL A DU PAYER 15 CENTS LE MINOT POUR LE PRIVILEGE DE TRAVERSER LA FRONTIERE.” Sir John MacDonald (1883).

Avec l'échelle actuelle des droits **DONT LES CONSERVATEURS EMPÊCHENT** l'abolition, le cas est encore pire.

Si ce cultivateur des Cantons de l'Est vote pour les conservateurs, il ne tirera de son orge récoltée sur le territoire canadien que 70 CENTS pour le minot au lieu de \$1.00, parce qu'il aura du payer 30 CENTS de droit par minot pour traverser la frontière.

Voilà l'état de chose que veulent perpétuer les conservateurs en empêchant la réciprocité d'être ratifiée.

Cultivateurs, veillez à vos intérêts.

VOTEZ POUR LAURIER I

CITÉ.



